



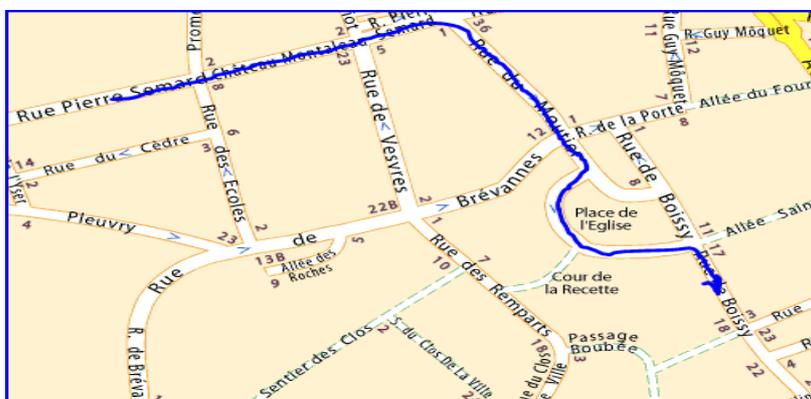
Itinéraire

Du Point Trivial 0024 (Station Sucy-Bonneuil – RER A, 94370 Sucy-en-Brie)

au Point Trivial 0025 (Mairie de Servon, 15 rue de la Poste, 77170 Servon, Seine-et-Marne)

Distance : 10,15km

1. Avec la station Sucy-Bonneuil (RER A) au dos, prendre à droite rue de Champigny (D29) et tout de suite à gauche, la route de Bonneuil. Continuer jusqu'au rond-point (place Fernande-Doudot). Continuer par la troisième sortie, rue Pierre-Semard jusqu'à la quatrième sortie à droite, rue du Moutier, prendre cette rue qui est piétonne. On arrive devant l'église, rue du Réservoir, et enfin la rue de Boissy (D33) qu'on prend à droite.



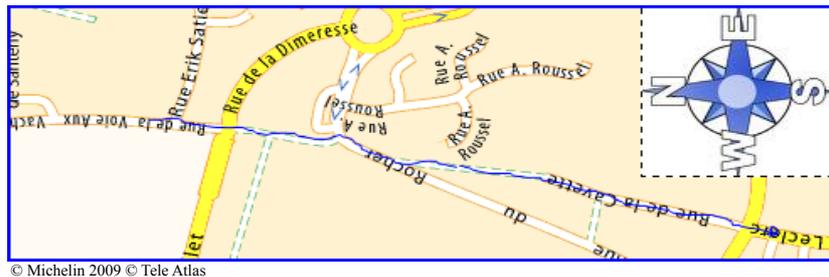
© Michelin 2009 © Tele Atlas

2. Après quelque centaines de mètres parcourus sur la rue de Boissy (D33) celle-ci est rejointe par l'av Winston-Churchill , on continue.
3. Collée à la troisième intersection sur la gauche après la jonction, une diagonale, la rue du Tilleul (panneau d'interdiction aux poids lourds) sort sur la gauche. La prendre jusqu'à sa fin que se produit après avoir dépassé le parc de Sucy, où elle arrive rue Royale qu'on prend à gauche.
4. On prend la première à droite, la allée de la Chasse. Celle-ci se continue à l'av des Châtaigniers (on est à 94470, Boissy-St Léger). Au bout de cette voie, prendre à gauche la rue des Marolles qui se continue dans le chemin de Boissy-St-Léger-à-Marolles-en-Brie et après débouche dans une piste cyclable, le chemin de la Porte, dans la forêt de Notre-Dame. Au carrefour nommé Porte de Lésigny, prendre le chemin de Sucy à Villemenon (aussi appelé allée de Villemenon), voie empierrée bien entretenue.



©2009 Google – Données Cartographiques ©2009 Tele Atlas

- Après quelques 1.7km sur l'allée de Villemenon (qu'entretiens a pris successivement les noms de allée de Rire-aux-Vaches), obliquer à droite, rue de la Voie-aux-Vaches, pour rester sur l'allée principale. Cette allée débouche sur la voie d'accès goudronnée à un complexe sportif et école des 40 arpents à Santeny. Traverser l'av du Rollet-rue de la Dimeresse (D3) et prendre la voie des Vaches fermée à la circulation par une barrière. La voie des Vaches débouche rue du Rocher qui est ouverte à la circulation. Prendre cette rue sur une très courte distance puis le chemin goudronné immédiatement à gauche, derrière des barrières. Après une deuxième barrière, la rue de la Cavette débouche sur une voie plus importante la rue du Gal Leclerc.



- Dans l'axe de la rue de la Cavette, la rue du Gal Leclerc passe sur le ruisseau appelé « le Réveillon ». Prendre le chemin piétons-cyclistes à gauche juste après ce pont (joli point de vue sur la rivière et un vieux pont). Après être passé près d'un étang, nous débouchons sur une rue en impasse. Après une petite montée, prendre l'avenue de la Saussaye à gauche. Continuer au-delà du panneau impasse.
- En arrivant au chemin des Gravieres, prendre à gauche. Continuer tout droit par la rue de Santeny. En arrivant à une bifurcation, prendre la branche de gauche, le chemin de Limières, lequel en traversant la rue de la République devient la rue de la Poste. Au numéro 15 on sera face au Point Trivial 0025 (*Mairie de Servon, 15 rue de la Poste, 77170 Servon, Seine-et-Marne*)

Arrivée

Profil :

